



SYNDICAT DES PERSONNELS DE CATÉGORIE A ET B DES SERVICES JUDICIAIRES

Paris, le 6 avril 2021

Comme un air de déjà-vu?

Quels sont les enseignements que le ministère de la Justice a tiré de la crise sanitaire survenue en 2020 ?

Aucun!

On constate au contraire, avec stupéfaction, un air de déjà-vu avec pourtant une expérience d'un an de crise sanitaire derrière nous.

À la suite de l'annonce par le président de la République, le 31 mars au soir, de nouvelles mesures pour tenter de freiner la nouvelle accélération de l'épidémie de Covid-19, la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques en a précisé ce 2 avril 2021 les modalités d'application dans la fonction publique à l'occasion d'une visioconférence avec les organisations syndicales. Ces modalités sont : poursuite de l'accélération du télétravail, continuité des services publics, prise des congés et conséquences pour les agents de la fermeture des établissements scolaires. Ces consignes ont fait l'objet d'une nouvelle mise à jour de la FAQ de la DGAFP.

Les mesures sanitaires renforcées sur tout le territoire pour quatre semaines pour tenter d'endiguer la troisième vague de l'épidémie de Covid-19, à commencer par la fermeture des crèches et des établissements scolaires du 5 avril au 3 mai, impliquent en effet de renouer avec certains dispositifs mis en place il y a un an, tels que les ASA en cas de garde d'enfant.

POURSUIVRE L'ACCÉLÉRATION DU TÉLÉTRAVAIL

La volonté du gouvernement concernant la généralisation du télétravail dans la fonction publique est plus que jamais d'actualité. Comme la ministre l'a encore souligné, les taux de pratique, très bas au début de la crise sanitaire, la fonction publique accusant un retard certain en la matière, ne cessent de progresser depuis le rappel à l'ordre de début février, après avoir stagné des semaines autour de 40 %.

Hors enseignants et forces de l'ordre, la proportion d'agents publics en télétravail a ainsi atteint 57 % la semaine dernière. Les administrations centrales pointent toujours en tête, avec 76 % des agents télétravaillant 4 ou 5 jours, les services déconcentrés restant à la traîne avec seulement un tiers des agents concernés par cette quotité de jours (mais 48 % télétravaillent au moins un jour par semaine).

La note du secrétariat général du 2 avril 2021 précise que le télétravail doit être systématisé dans tous les services du ministère de la justice. La secrétaire générale réaffirme son caractère « impératif » et le fait que sa pratique soit une « obligation ».

La note de la DSJ du 3 avril 2021, affiche avec une certaine fierté un taux de télétravail de 29,3% dans les service judiciaires...

Vraiment? Effectivement, en incluant les magistrats, l'administration centrale, les stagiaires de l'ENG qui ont tous des ultra-portables, on peut arriver à ce taux.

Dans les juridictions, la situation est tout autre et pour empêcher les fonctionnaires de faire du télétravail les arguments avancés sont toujours les mêmes : tâches ne pouvant être effectuées à distance, logiciels inadaptés, dotations en ultra-portables insuffisantes, sortie des dossiers exceptionnelle ou impossible...

ASSURER LA CONTINUITÉ DES SERVICES PUBLICS

L'heure n'est plus aux plans de continuité des services publics, comme au printemps 2020. L'objectif est de maintenir les services publics ouverts pour les personnes les plus en difficulté, tout en assurant la protection sanitaire des agents et des usagers, en s'appuyant sur les efforts consentis depuis l'automne

Les consignes en juridiction sont claires : on maintient coûte que coûte l'activité, on maintient toutes les audiences avec des services vidés de leurs effectifs, il faut mutualiser les effectifs des greffes : en somme, débrouillez-vous et aux chefs de service d'organiser!

Les conditions de travail vont se trouver une nouvelles fois dégradées alors que les personnels sont épuisés et tout cela se fait alors que des clusters se multiplient dans les juridictions.

ASSURER LA GARDE DES ENFANTS

Avec la fermeture des crèches et des établissements scolaire jusqu'au 3 mai (dont deux semaines de cours à distance), se pose à nouveau la question de la situation administrative des agents devant assurer la garde de leurs enfants de moins de 16 ans mais aussi celle des congés, les dates des vacances de printemps étant uniformisées sur tout le territoire du 12 au 23 avril.

Les consignes sont les suivantes : les congés programmés sur cette période doivent être validés, les agents ayant posé des jours à partir du 26 avril devant pouvoir les décaler.

S'agissant des agents devant garder leurs enfants, la ministre a confirmé le placement en ASA de *"tous les agents d'enfants de moins de 16 ans dont les missions ne sont pas*

télétravaillables" mais sans que cela soit toutefois imposé. Comme en 2020, un seul parent pourra en bénéficier, sur présentation d'une attestation sur l'honneur (exceptées les familles monoparentales).

En revanche, se pose toujours la question des agents dont les fonctions peuvent être télétravaillées mais qui doivent aussi assumer la garde de leurs enfants. Dans leur cas, des ASA pourraient leur être accordées s'ils en font la demande. Qui dit ASA dit retrait de jours RTT cela va sans dire...

Le personnel restant en juridiction sera donc sous pression et devra assurer toutes les tâches comme si de rien n'était! Des tensions apparaissent entre les agents qui ont des enfants et ceux qui n'en ont pas.

L'accueil dérogatoire des enfants des personnels de greffe dans les écoles et crèches n'est pour l'instant que très restreint ou soumis selon les communes à des conditions restrictives, ce n'est donc pas la solution aux difficultés rencontrées par les parents. Le ministère, a une fois de plus, attendu trop longtemps pour que ses personnels soient inclus dans le dispositif.

Le syndicat **Justice CGC** formule trois demandes, il convient de :

- **Diminuer l'activité de façon drastique dans les juridictions**
- **Protéger la santé des fonctionnaires qui sont contraints au présentiel**
- **Respecter les consignes du gouvernement en matière de télétravail**

Pour le bureau

La secrétaire générale